



APPEL A PROJETS PHOTOVOLTAÏQUE 2020

Règlement

1. L'APPEL A PROJET

Le présent appel à projet s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique soutenue par les élus de Territoire d'Énergie 90 depuis 2009.



2. ÉLIGIBILITE DES PROJETS

L'appel à projets s'adresse aux collectivités membres de Territoire d'Énergie 90.

Les projets doivent concerner des installations de production d'énergie photovoltaïque de faible ou moyenne puissance (< 100 kWc) installées sur des bâtiments communaux.

3. CRITERES DE SELECTION

Les projets seront évalués par la commission « énergie » courant mars 2020 et validés par le bureau du syndicat sur la base de leur exemplarité et de leur efficacité énergétique.

4. AIDE ATTRIBUEE



L'aide apportée est une aide à l'investissement à hauteur de **16 % du montant HT des travaux éligibles**, répondant aux conditions de l'appel à projet **et engagés en 2020** (et pas au-delà).

Elle interviendra dans la limite de l'enveloppe financière disponible.

Les aides financières seront versées sur fourniture de trois justificatifs :

1. bon de commande accompagné du devis,
2. facture faisant référence au devis,
3. attestation de mise en service.

5. CALENDRIER

- Lancement de l'appel à projet : décembre 2019
- **Date limite de dépôt des dossiers : 28 février 2020**
- Décision d'attribution des aides : mars 2020
- Engagement des travaux : au plus tard le 31 décembre 2020



6. POUR DEPOSER UN PROJET

Envoyer à l'adresse mail service.energie@territoiredenergie90.fr les éléments suivants :

1. Votre étude
2. Votre devis où apparaissent les marques et références des matériels,
3. Votre retour sur investissement,
4. Votre calendrier de déploiement.

7. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS



Virginie DEMESY
Téléphone : 03 39 03 43 29